

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Conseil départemental du Calvados
DGA Education Jeunesse et Citoyenneté
Service des Collèges
23/25 Boulevard Bertrand
BP 20520
14 035 CAEN CEDEX 1
Tél: 02 31 57 12 31



COMMANDE PUBLIQUE D'UNE ŒUVRE D'ART POUR LE NOUVEAU COLLÈGE DE MONDEVILE

Date et heure limites de réception des candidatures

Mardi 2 mai 2017 à 16 Heures 30

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

I – ÉLÉMENTS DE LA CONSULTATION	3
I - 1 – COMMANDITAIRE ET ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ (POUVOIR ADJUDICATEUR)	3
I - 2 – PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ	3
I - 3 – OBJET DU MARCHÉ	3
I - 4 – LE CONTEXTE DU PROJET	3
I - 5 – PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE	5
I - 6 – DOCUMENTS DE LA PRÉSENTE CONSULTATION	5
II – PHASE CANDIDATURES	5
II - 1 – DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES	5
II - 2 – CONDITION DE REMISE DES CANDIDATURES	5
II - 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
II - 4 – MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS	6
III – PHASE OFFRES (ÉTUDES)	6
III - 1 – CONDITION DE REMISE DES OFFRES	6
III - 2 – CONTENU DES OFFRES	6
III - 3 – DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES	7
III - 4 – LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION	7
III - 5 – DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES	7
III - 6 – INDEMNITÉ DES CANDIDATS – BUDGET PRÉVISIONNEL	7
III - 7 – DURÉE DU MARCHÉ	7
III - 8 – Renseignements complémentaires	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I – Eléments de la consultation

I- 1 – Commanditaire et organisme qui passe le marché (pouvoir adjudicateur)

Conseil départemental du Calvados
DGA Education Jeunesse et Citoyenneté
Service des Collèges
23/25 Boulevard Bertrand
BP 20520
14 035 CAEN CEDEX 1
Tél: 02 31 57 12 31

I- 2 – Procédure de passation du marché

La présente consultation est passée en application des décrets n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié et n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette procédure s'adresse aux artistes plasticiens professionnels. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

I- 3 – Objet du marché

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art : prestation intellectuelle (prestation de service).

Cette prestation entre dans l'obligation de décoration des constructions publiques en application du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié.

I- 4 – Le contexte du projet

Le collège actuel de Mondeville, collège « Guy Liard » est le dernier établissement à structure métallique du département. Afin de bénéficier d'un collège fonctionnel répondant aux attentes techniques et pédagogiques actuelles et adapté à l'évolution des effectifs, le Département du Calvados a décidé de construire un nouveau collège à Mondeville.

Dans le cadre de la reconversion du site de l'Etablissement Central de Matériel de Mobilisation du Service de Santé des Armées (ECMMSSA), la commune de Mondeville a souhaité l'implantation d'un établissement public. Ce site reconverti sera intégré dans un Eco Quartier et comprendra des logements, un EPHAD et le nouveau collège de Mondeville.

Cet établissement s'inscrit au sein d'une ZAC (ZAC Valleuil- 14 120 Mondeville) dans le cadre d'une requalification urbaine de la ville.

Le futur établissement est d'une capacité d'accueil de 500 élèves. Son ouverture est prévue à la rentrée 2018.

Le coût des travaux pour cette opération est estimé à 8 600 000 € HT (valeur mai 2016).

Présentation du site :

Le projet se développe en valorisant la contrainte majeure du site : son dénivelé important en deux plateaux distincts.

Ces deux plateaux de la parcelle du projet répondent à la demande urbaine de constituer deux fronts bâtis, l'un le long de la Rue Emile Zola (au Sud) et l'autre le long du parvis en projet (au Nord).

Le projet privilégie l'implantation des bâtiments du collège sur le plateau bas (au Nord), dont les dimensions permettent de prévoir son développement sans déclivité ni problème d'accessibilité. Le bâtiment principal du futur collège compose l'alignement sur le parvis et constitue l'entrée de l'établissement.

Le plateau haut, le long de la rue Emile Zola est réservé aux stationnements des personnels et aux logements de fonction, dont le front bâti reconstitue l'alignement attendu.

Ainsi chaque plateau correspond aux deux usages que sont le collège en bas et les logements de fonction en haut. Le fort talus existant entre les deux plateaux est l'occasion d'implanter un terrain de sport.

L'établissement s'organise autour de 3 espaces extérieurs : au Nord, la cour de récréation, au centre le terrain de sports, au Sud le stationnement du personnel.

Les bâtiments du collège s'implantent dans le sens des courbes de niveaux, privilégiant l'accessibilité de plain-pied et restituant un alignement urbain supplémentaire le long de la voie nouvelle de la Halle.

Les volumes construits privilégient le bas de la parcelle et le front bâti le long de la nouvelle voie. L'élément phare du collège (verrière des Arts) s'articule à l'intersection entre cette nouvelle voie et le parvis d'entrée.

L'accès de l'établissement s'effectue au Nord par le parvis. Cette esplanade organise l'accueil et le croisement des flux convergeant vers le collège : circulations douces, bus urbain, dépose-minute automobiles.

Le bâtiment principal du collège compose le fond de perspective de ce parvis. Il est précédé d'un auvent, restituant l'alignement réglementaire et offrant un abri extérieur à l'entrée du collège.

Ce bâtiment, regroupant les principaux locaux (accueil, administration et enseignement) est constitué de deux ailes :

- La principale de 3 niveaux donnant sur l'esplanade nouvelle ;
- La seconde de deux niveaux s'aligne le long de la voie.

Le second bâtiment, à simple rez-de-chaussée, refermant la cour de récréation, est dédié à la restauration et aux locaux EPS (Education Physique et Sportive).

Le préau permet de cheminer à l'abri entre le bâtiment d'enseignement et le bâtiment restauration. La salle à manger est largement ouverte sur la cour de récréation.

Au sud du bâtiment de restauration se développe le second espace extérieur défini par le terrain de sport.

Le quatrième et dernier bâtiment, de type R+2, est constitué de 3 logements de fonction. Il s'implante à l'alignement imposé le long de la rue Emile Zola.

Les bâtiments sont conçus comme un ensemble de volumes qui se modèlent en fonction du programme.

Certains éléments du programme sont l'occasion de jeux de façades plus significatifs : la verrière sur la salle d'arts graphiques type « atelier d'artiste » recevant la lumière du Nord ou les transparences du hall et de certains espaces de circulation.

Périmètre d'emplacement pour l'œuvre :

Le comité préconise que l'œuvre privilégie les parcours de circulation des élèves.

Le cheminement des élèves débute par le parvis d'entrée (hors emprise de l'établissement) et se poursuit par :

- le hall d'entrée, d'une surface de 96,50 m², composé de façades vitrées de part et d'autre, permettant un accès aux étages supérieurs par un escalier,
- le patio (surface de 82 m²) : ce lieu circulaire apporte un puit de lumière et peut être mis en scène. Cependant, il est exclu, au titre de cette commande, la réalisation d'un jardin pédagogique. De même, l'espace casiers est exclu de la zone d'intervention,
- le préau (surface de 420 m² et d'une longueur de 28,70 m /53,70 m entre bâtiments): lieu de transit couvert entre les espaces intérieurs et extérieurs, lieu exposé à un fort risque de dégradation,
- la cour de récréation (surface de 1 500 m²) : au regard de l'usage et de la pérennité de cet espace, il ne pourrait être envisagé qu'une réalisation sur le traitement du sol,
- le réfectoire (surface de 210 m² pour le réfectoire élèves et 45 m² pour celui des commensaux): façade nord vitrée donnant sur la cour de récréation.

L'implantation de l'œuvre ne devra pas empêcher le flux d'élèves de circuler et devra être situé dans une zone à forte visibilité.

L'œuvre sera **obligatoirement inscrite à l'intérieur de l'enceinte du collège (le parvis d'entrée ne fait pas partie de l'enceinte du collège)** et devra tenir compte des spécificités du bâti. Elle ne devra pas avoir pour conséquence de masquer la surveillance de la cour ou des dégagements.

I - 5 – Programme de la commande artistique

Le cahier des charges relatant les caractéristiques de la commande est joint au présent règlement de consultation.

I - 6 – Documents de la présente consultation

Tous les documents de la consultation sont disponibles sur [le](#) site du ministère de la culture dédié au 1% Artistique.

Ils peuvent également être disponibles sur simple demande auprès de Mme Ludivine GILLETTE joignable au 02.31.57.12.31 ou ludivine.gillette@calvados.fr

II – Phase candidatures

II - 1 – Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est arrêtée au **mardi 2 mai 2017 à 16h30**.

Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. Seule la date de réception de la candidature fait foi.

II - 2 – Condition de remise des candidatures

Les candidatures des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les candidatures des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature.

Les candidatures doivent être remises par voie papier :

- 1 – par voie postale à l'adresse suivante : Conseil départemental du Calvados - Service des Collèges – 23/25 Boulevard Bertrand - BP 20520 - 14 035 CAEN CEDEX 1
- 2 – contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus, bureau 213

II - 3 – Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- le CV de l'artiste (ou des artistes du groupement) indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels,
- une note de motivation (une page A4 recto verso maximum) précisant les premières orientations que le candidat souhaite donner à son projet sans toutefois proposer un projet artistique précis
- un dossier artistique présentant la démarche artistique, les visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes de 1% avec un maximum de 20 visuels. Ces visuels pourront être mis sur clé USB. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte.
- Pièces administratives (formulaires DC1 et DC2) + justification de la qualité d'artiste (numéro SIRET, numéro d'inscription éventuellement)
- Une attestation Maison des Artistes ou AGESEA.

II - 4 – Modalités de sélection des candidats

Les candidatures reçues seront examinées par le comité artistique, qui retiendra 3 artistes sur dossier de candidature. Seront éliminés les candidats n'ayant pas qualité pour se présenter ou dont les capacités paraissent insuffisantes au regard des critères retenus.

Les critères de sélection de candidatures sont les suivants :

- L'adéquation de la démarche artistique avec le programme proposé ;
- Qualité artistique des réalisations présentées dans le dossier de candidature ;
- Références professionnelles du candidat.

III – Phase offres (études)

III - 1 – Condition de remise des offres

Les offres doivent être remises par voie papier :

- 1 – par voie postale à l'adresse suivante : Conseil départemental du Calvados - Service des Collèges – 23/25 Boulevard Bertrand - BP 20520 - 14 035 CAEN CEDEX 1
- 2 – contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus, bureau 213

A réception des offres, le comité artistique étudiera les 3 projets et sera chargé d'émettre un avis sur le choix de l'artiste. Le pouvoir adjudicateur discutera de l'avis du comité artistique et effectuera ensuite le choix du titulaire du marché.

Le pouvoir adjudicateur négociera avec les candidats, mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

III - 2 – Contenu des offres

Il est demandé aux candidats admis de fournir les éléments suivants :

- une note de présentation du projet explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation dans le site ainsi que tous commentaires permettant au comité de mieux comprendre la volonté de l'artiste ;
- esquisses, croquis, maquettes, vues en plan ou photomontage de l'œuvre implantée dans son site et sur le plan des espaces extérieurs fournis par l'architecte avec les précisions sur les matériaux envisagés, les dimensions (hauteur, largeur), ou tout élément visuel permettant d'apprécier la qualité de l'œuvre et son implantation ;
- un échancier pour les études et travaux permettant d'apprécier l'échéancier de l'opération (fin d'opération : juin 2018) ;
- une fiche technique explicitant :

- o Les procédés de fabrication et les matériaux utilisés
- o Les contraintes de mise en œuvre
- o Une fiche de prescription de maintenance et d'entretien de l'œuvre
- Un budget prévisionnel détaillant les coûts de conception et de réalisation permettant d'apprécier l'enveloppe dédiée à l'opération

III - 3 – Date limite de dépôt des offres

Les candidats admis à présenter un projet devront remettre leur proposition dans un délai d'environ 6 semaines et le présenter oralement au comité artistique.

III - 4 – Les critères d'attribution

L'étude sera analysée au regard de :

- Pertinence dans le site et adéquation du projet par rapport au programme de la commande (40%) ;
- Originalité et qualité artistique du projet (40%) ;
- Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande (respect du budget et du calendrier, sécurité de l'œuvre, maintenance réduite) (20%).

III - 5 – Délai minimum de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

III - 6 – Indemnité des candidats – Budget prévisionnel

Une indemnité de 2 000 euros TTC, prélevée sur l'enveloppe globale du 1% sera allouée à chaque artiste ayant remis un projet classé en 2e et 3e position. Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par les candidats.

Le lauréat est exclu de cette rémunération puisqu'il lui sera passé commande de réaliser le 1% pour un montant total de 82 000 euros TTC.

III - 7 – Durée du marché

L'œuvre devra être mise en place pour la livraison du collège à savoir pour juin 2018.

III - 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'orienter vers :

Renseignement(s) administratif(s) :
Conseil départemental du Calvados
DGA Education Jeunesse et Culture
Direction éducation et sports
Service des constructions scolaires
rue Saint Laurent
BP 20520
14035 CAEN Cedex 1
Mme Ludivine GILLETTE
Tél : 02.31.57.12.31
Mail : ludivine.gillette@calvados.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Agence MILLET CHILOU
8, rue du Blanc
14000 CAEN
Tél : 02.31.74.42.62
Mail : accueil@mca-architectes.com
OU
Conseil départemental du Calvados
DGA Education Jeunesse et Culture
Direction éducation et sports
Service des constructions scolaires
rue Saint Laurent
BP 20520
14035 CAEN Cedex 1
Mr Alain FOURÉ
Tél : 02.31.57.12.39
Mail : alain.foure@calvados.fr

Les candidats sont informés que toutes les données transmises dans le dossier de consultation sont STRICTEMENT CONFIDENTIELLES. Il en va de leur RESPONSABILITE dans le cas d'un usage autre que pour formuler leur réponse à la consultation.